Nations Unies S/2004/859



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 1er au 30 septembre 2004 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire porter le présent rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-57255 (F) 281004 281004
0457255

Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix des Nations Unies au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport porte sur la période allant du 1er au 30 septembre 2004.

2. Au 30 septembre 2004, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 17 816 soldats, dont 3 007 de pays non membres de l'OTAN.

3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale au Kosovo est apparemment calme, mais reste précaire et tendue, et il devrait en être ainsi dans un avenir prévisible.

5. On a enregistré une diminution du nombre d'actes de violence motivés par des considérations d'ordre ethnique durant le mois, avec l'arrivée de l'automne. La même tendance a été observée l'an dernier à la même période. Durant la période considérée, seuls 11 incidents de ce type ont été signalés. Il est encourageant de noter qu'il y a eu plus de 2 600 passages sur le pont d'Austerlitz à Mitrovica, sans qu'aucun incident n'ait été rapporté.

6. Les menaces contre la Force de paix au Kosovo (KFOR) sont demeurées relativement faibles pendant tout le mois.

7. En ce qui concerne le crime organisé, au total, 30 incidents liés au trafic de la drogue, à la découverte d'armes illégales et à des activités de contrebande ont été signalés en septembre, soit une diminution de 23 % par rapport au mois d'août. Par contre, on continue de signaler régulièrement des infractions se rapportant à la contrefaçon de monnaie.

8. La répétition opérationnelle pour les forces de réserve dans la zone d'opérations conjointes des Balkans, « Determined Commitment 2004 », est actuellement en préparation et se déroulera du 11 octobre au 6 novembre 2004 au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Les dates de la répétition ont été fixées de façon que l'opération produise son effet maximal durant les élections qui doivent se tenir au Kosovo le 23 octobre et pour préparer la transition entre l'OTAN et l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

9. Comme indiqué le mois dernier, la KFOR a poursuivi ses opérations visant à assurer la sécurité sur le terrain en vue d'éviter les violences ethniques et de protéger les sites du patrimoine. Elle demeure vigilante afin de prévenir les menaces éventuelles contre les organisations internationales et les bases militaires. La force de l'OTAN continue d'améliorer ses capacités de maintien de l'ordre et de répression des émeutes afin d'être mieux préparée à faire face à une résurgence éventuelle de la violence.

Respect de l'Accord technique militaire par les forces armées de Serbie-et-Monténégro et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

10. Aucune violation de l'Accord technique militaire n'a été signalée en septembre 2004.

Corps de protection du Kosovo

11. L'effectif actuel du Corps de protection du Kosovo (CPK) comprend 2 975 membres actifs, parmi lesquels 143 personnes issues de minorités, dont 37 Serbes. L'effectif de réserve compte 1 838 membres, dont 17 issus de minorités. Un nombre insuffisant de postes ouverts aux membres issus de minorités est prévu au tableau des effectifs pour permettre au CPK d'atteindre l'objectif fixé en la matière, qui est de 10 %. Le CPK ne recrutera pas d'Albanais tant que cette question n'aura pas été réglée.

12. En septembre 2004, les brigades multinationales ont procédé à 24 appels nominaux et à un appel nominal portant sur l'ensemble du Kosovo. Le pourcentage de personnes absentes sans autorisation a augmenté, passant de 1,32 % en août à 1,74 % en septembre 2004.

13. En association avec le CPK et l'inspection de la KFOR, le Bureau de la MINUK du Coordonnateur du CPK a approuvé l'organisation d'activités de formation du CPK sur le terrain. Le 28 septembre, une opération de contrôle de la sécurité au camp de Lukare (ancien dépôt de munitions de l'armée yougoslave) a été confiée au CPK, conformément aux instructions données le 15 septembre par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Conclusion

14. Les renforts liés à l'exercice « Determined Commitment 2004 » ont donné au commandant de la KFOR une marge d'action plus grande pour faire face aux crises qui pourraient éventuellement éclater dans le cadre du processus électoral. La participation de la population demeure le moyen le plus sûr d'empêcher une flambée de la violence comme celle de mars 2004. Les commandants de la brigade multinationale ont participé aux réunions des conseils locaux chargés de la prévention de la criminalité.